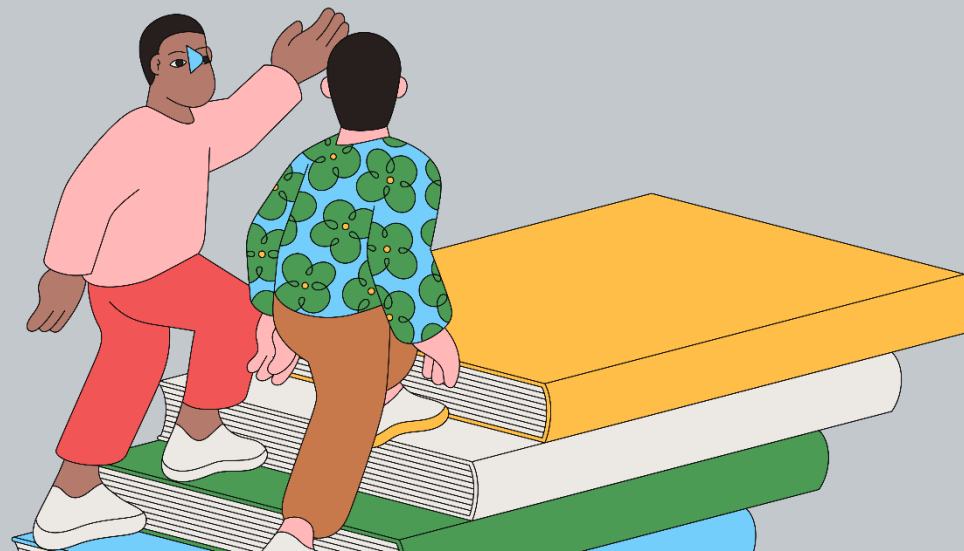


Indicateurs Loi Rixain



mgen[★]

GRUPE **vyv**

En complément de l'index égalité Professionnelle, la loi Rixain prévoit la publication annuelle **d'indicateurs de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et parmi les membres des instances dirigeantes.**

Aussi, les entreprises devront atteindre les objectifs suivants :

1^{er} mars
2026

- Cadres dirigeants : 30% de femmes et d'hommes
- Membres d'instances dirigeantes : 30% de femmes et d'hommes

1^{er} mars
2029

- Cadres dirigeants : 40% de femmes et d'hommes
- Membres d'instances dirigeantes : 40% de femmes et d'hommes

Indicateurs	% femmes	% hommes
1. Représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants	35%	65%
2- Représentation entre les femmes et les hommes parmi les membres des instances dirigeantes	50%	50%

Indicateurs	% femmes	% hommes
1. Représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants	35%	65%
2- Représentation entre les femmes et les hommes parmi les membres des instances dirigeantes	43%	57%